



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2025

Affaire n° 19-20250327

Participation du Tampon à Opération "Nuits sans lumières" 2025 pour la protection des Pétrels de Barau

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

28 mars 2025

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 14 mars 2025

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 33
- représentés : 13
- absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars à seize heures cinquante-sept minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Lechnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Evelyne Robert, Régine Blard, Doris Técher, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

### Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Augustine Romano par Marie-Lise Blas, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Sylvie Jean-Baptiste par Marie-Claire Boyer, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Charles Emile Gonthier, Jean-Pierre Georger par Mansour Zarif, Albert Gastrin par Jacquet Hoarau, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Jean Philippe Smith par Maurice Hoarau, Noéline Domitile par Régine Blard, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

### Étaient absents :

Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Allan Amony

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret-Payet est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 19-20250327**

**Participation du Tampon à Opération "Nuits sans lumières" 2025 pour la protection des Pétrels de Barau**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'opération "Nuits sans lumières" 2025 organisée par la Société d'Étude Ornithologique de La Réunion (SEOR),

**Vu** le rapport n° 19-20250327 présenté au Conseil municipal du 27 mars 2025,

**Considérant** que le Pétrel de Barau est une espèce d'oiseau marin endémique de La Réunion, classée « en danger d'extinction » par l'IUCN depuis 2000 et protégée par l'arrêté du 17 février 1989,

**Considérant** qu'en avril, les jeunes Pétrels de Barau prennent leur envol pour la première fois et tentent de rejoindre l'océan en suivant le reflet de la lune et des étoiles sur l'eau et qu'un grand nombre d'entre eux sont alors attirés par les lumières artificielles, et s'échouent au sol avec un risque maximal en début de soirée,

**Considérant** la nécessité de l'opération de supprimer la pollution lumineuse liée à l'éclairage public routier et des éclairages sportifs du 11 avril au 7 mai 2025 sur les zones sensibles le long du Bras de la Plaine avec une attention particulière sur la période « noire » du 18 avril au 4 mai,

**Considérant** la forte baisse de la pollution lumineuse grâce à la modernisation de l'éclairage public routier,

**Considérant** que le dispositif de régulation de puissance mis en place permettra d'adapter le niveau d'éclairage sur la zone sensible le long du Bras de la Plaine,

**Le Conseil municipal,**  
**réuni le jeudi 27 mars 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

**Décide à l'unanimité**

**Article 1** d'approuver la participation de la commune du Tampon à l'opération « 'Nuits sans lumières »2025,

- Article 2** d'autoriser l'abaissement de puissance de l'éclairage public routier de 90% du 10 au 17 avril et du 5 mai au 8 mai et l'extinction du 17 avril au 5 mai 2025 sur la zone sensible le long du bras de la Plaine,
- Article 3** d'autoriser la mobilisation des clubs sportifs à procéder à l'extinction de leurs éclairages,
- Article 4** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**La secrétaire de séance,  
Gilberte Lauret-Payet, 6ème adjointe**

**Par délégation de fonction,  
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**